

POLICIERS/POLICIÈRES (CNP : 4311)



Les policiers assurent la protection de la population et veillent à la détection et à la prévention du crime, et accomplissent des tâches pour le maintien de la loi et de l'ordre. Ils travaillent pour des administrations municipales et le gouvernement fédéral et pour certains gouvernements provinciaux et régionaux. Ce groupe de base comprend la police de chemins de fer.



Un **programme d'études collégiales** ou un **diplôme universitaire** en droit et en techniques policières ou en sciences sociales est habituellement exigé.



Perspectives d'emploi
(2018 - 2020): **Limité**

Agents
d'application de
règlements
municipaux et
autres agents de
réglementation
(CNP : 4423)

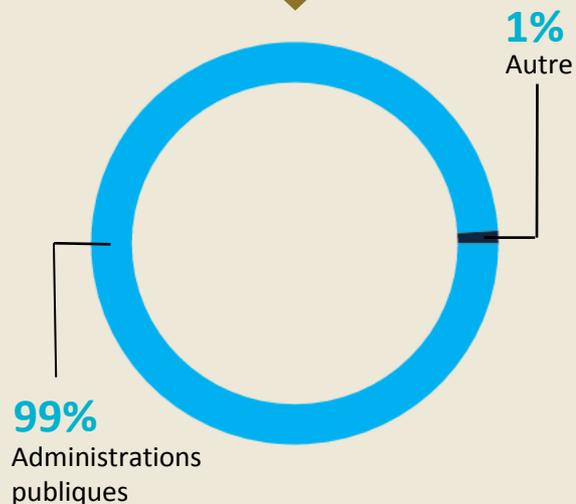
Shérifs et huissiers
de justice
(CNP : 4421)

Officiers de direction
des services de police
(CNP : 3011)



Détectives privés
(CNP : 6541)

Emploi selon le secteur



Fonctions principales:

- patrouiller dans les secteurs désignés pour maintenir l'ordre et la sécurité publique, et pour faire respecter les lois et les règlements;
- enquêter sur les délits criminels et les accidents, obtenir des preuves, interroger les témoins, compiler des notes et des rapports et témoigner devant les tribunaux;
- arrêter les suspects de délits criminels;
- secourir les victimes d'accidents, de délits criminels et de catastrophes naturelles;
- participer à l'élaboration des programmes de prévention du crime, d'information publique et de sécurité.



Exemples d'appellation d'emplois

Policier-plongeur

Patrouilleur d'autoroutes

Policier

415

Demande prévues
2017-2026

38,46 \$

Salaire moyen par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.